

Conseil Intercommunal

Conformément à l'art 113 de la LEDP, le Comité de Direction de l'ASSAGIE publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suivent leur adoption.

Dans sa séance du 4 octobre 2023 à Aubonne, le Conseil Intercommunal de l'ASSAGIE a:

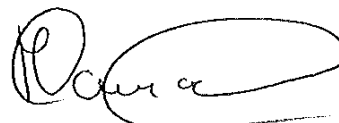
1. approuvé le préavis 02/2023 du Comité de Direction ASSAGIE pour le rapport accompagnant le budget de fonctionnement 2024 de l'Association intercommunale scolaire Aubonne et Gimel-Etoy.

Cette décision est soumise au référendum pendant 20 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé au Préfet du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

Etoy, le 5 octobre 2023.



Daniel Egli
Président



Mélanie Carrard
Secrétaire